

La parcelle offre une superficie de +/- 2.727 m². Elle est située en zone d'habitat de centre de village. La densité recommandée est de 16 logements/ha.

Toutefois, au vu du cadre bâti et de la largeur à rue, la construction de deux maisons 3 façades semble envisageable. Une demande pour la construction d'une maison 4 façades peut également être introduite.

La construction projetée devra respecter l'alignement des maisons existantes sur les parcelles contiguës. Une brique de parement de ton rouge-brun non nuancé sera demandée. Une toiture à double versant également. Deux niveaux de construction maximum.

Le projet devra s'implanter au plus près du relief naturel du terrain. L'éventuel garage pourra s'implanter au niveau de la voirie.

Deux emplacements de parking au moins en domaine privé en plus de l'éventuel garage/carport devront être prévus.

La parcelle (fond) est située en zone inondable par débordement (aléa faible) et dans le périmètre de la carte archéologique. L'avis des services compétents sera sollicité.